

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 février 2025

IMPÔT PLANCHER DE 2 % SUR LE PATRIMOINE DES ULTRA RICHES - (N° 930)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 46

présenté par  
M. Lefèvre

-----

**TITRE**

Rédiger ainsi le titre :

« visant à livrer le financement de notre économie aux fonds de court terme et aux investisseurs étrangers ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Alors que la compétitivité de nos entreprises et l'attractivité économique de notre pays devraient être au cœur de nos préoccupations, cette proposition de loi s'y attaque.

Compte tenu de la fiscalité qui est la nôtre, cette proposition de loi renverrait un signal négatif à l'égard non pas des « ultrariches » mais avant tout à l'égard des entreprises qui, sans être des multinationales, peuvent être à la pointe dans leur domaine et de taille intermédiaire.

Face au risque de fuite des capitaux et des investissements, que ferons nous des entreprises en difficulté ? souhaitons nous les livrer à des fonds étrangers ?